



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du sport

Question écrite n° 23563

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre des sports sur la création dans chaque région d'un observatoire du sport dont la mission sera d'analyser l'offre de pratiques sportives et d'étudier les besoins formulés par les acteurs locaux. Elle lui demande de lui indiquer quel en sera le mode de fonctionnement comme les délais prévus pour leur mise en place.

Texte de la réponse

Lors de la clôture des États généraux du sport, le 8 décembre 2002, il a été annoncé la mise en place d'un observatoire du sport dans chaque région. D'ores et déjà, chaque direction régionale de la jeunesse et des sports (DRJS) a mis en place un dispositif d'observation de l'évolution des métiers et des formations du sport et de l'animation. Ces dispositifs ont des configurations diverses : service de la DRJS, partenariat avec l'observatoire régional de l'emploi et de la formation (OREF), etc. En effet, d'une part, les métiers du sport ont une importance quantitative et qualitative différente selon les régions et, d'autre part, ils peuvent être liés à ceux d'autres secteurs. En outre, selon les régions, d'autres systèmes d'observation existent, mis en place par des services de l'État, les conseils régionaux, le mouvement sportif et les partenaires sociaux. Le travail sur les métiers et les formations a clairement montré la nécessité d'observer, en amont, l'évolution des pratiques sportives, qui sont génératrices de nouveaux métiers, d'évolution des métiers existants, et donc de formations préparatoires aux emplois engendrés. Ainsi, il s'agit d'étendre la mission des observatoires régionaux à l'analyse des pratiques sportives et de l'organisation de leur offre, en termes de quantité, de qualité et de répartition territoriale en fonction des besoins. Cette nouvelle organisation se mettra en place en partenariat étroit, notamment, avec les conseils régionaux et le mouvement sportif. A travers une trame nationale, nécessaire à l'agrégation des données, elle devra être adaptée aux particularités de chaque région. A l'issue des nombreuses concertations nécessaires, elle devrait être effective à la fin de l'année 2004.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23563

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : sports

Ministère attributaire : sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 2003, page 6252

Réponse publiée le : 20 octobre 2003, page 8068